

## Les procureurs de la Couronne pour la grève



[Agrandir](#)

Selon le président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du Québec, Christian Leblanc, le salaire des procureurs de la Couronne du Québec est de 40% inférieur à la moyenne canadienne.

Photo: David Boily, La Presse

 Taille du texte

 Imprimer

 Envoyer

### À lire aussi

- [Première fin de semaine chargée](#)
- [Les procureurs votent à l'unanimité en faveur de la grève](#)
- [Les avocats de l'État ont voté en faveur d'une grève générale illimitée](#)
- [Un syndicalisme dépassé](#)
- [Trois-Rivières Nissan: le lock-out changé en grève](#)

### Sur le même thème

[Grève | Conflit de travail](#)

### Du même auteur

- [Une poursuite policière se termine par un accident](#)
- [Les procureurs de la Couronne appuient un mandat de grève](#)
- [Vague de froid: les refuges montréalais sollicités](#)
- [Le froid cause un bris d'aqueduc à Montréal](#)
- [En bikini sur les pistes libanaises](#)

 **Valérie Simard**  
La Presse

**Les procureurs de la Couronne du Québec se sont prononcés unanimement en faveur d'un mandat de grève générale illimitée samedi après-midi. Si les négociations avec Québec demeurent dans l'impasse, les procureurs pourraient descendre dans la rue dans «un délai assez rapproché», a indiqué le président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du Québec, Christian Leblanc.**

Réunis en assemblée générale à l'hôtel Omni, à Montréal, les quelque 360 des 450 membres de l'APPCP présents ont poussé un cri de joie à l'annonce de l'issue du vote. Les applaudissements ont fusé, suivis du traditionnel «olé, olé, olé», qu'on entend plus fréquemment chez les partisans du Canadien que chez les procureurs de la Couronne.

«Ça démontre l'union dans notre organisation, a déclaré le procureur Gianni Cuffaro, à la sortie de l'assemblée. C'est rafraîchissant de voir un groupe aussi uni, fort d'un mandat de grève. On va s'en servir, je pense.»

«Les procureurs de la Couronne font l'histoire aujourd'hui, a souligné Christian Leblanc en point de presse. C'est la première fois qu'ils ont à se prononcer sur un vote de grève. Les procureurs font l'histoire également parce qu'ils n'ont jamais été aussi déterminés et mobilisés à faire en sorte que les problèmes de la Couronne soient réglés.»

Les procureurs de la Couronne ont obtenu le droit d'exercer une grève en 2003. «Le gouvernement nous a donné le droit de grève, alors que nous voulions l'arbitrage, rappelle M. Leblanc. Alors aujourd'hui, on est prêt à utiliser ce droit de grève. Ça fait 25 ans que la Couronne est négligée, il faut maintenant régler le dossier.»

Le coeur du litige porte sur la rémunération. Selon l'APPCP, le salaire des procureurs de la Couronne du Québec est de 40% inférieur à la moyenne canadienne. Au sommet de l'échelle, les procureurs québécois gagnent 102 700\$ alors que leurs collègues des autres provinces reçoivent entre 135 000\$ et 140 000\$ par année. L'APPCP réclame un rattrapage salarial, ce à quoi n'a pas acquiescé le gouvernement du Québec.

Les négociations entre l'APPCP et Québec sont dans l'impasse, malgré l'intervention d'un conciliateur. «La seule chose concrète qui a été mise sur la table est très très très loin d'un rattrapage salarial», mentionne M. Leblanc.

Il explique que l'écart salarial nuit au recrutement des procureurs et à la rétention des effectifs. «On a perdu trois procureurs en décembre qui appartenaient au Bureau de lutte contre les produits de la criminalité. Ce n'était pas des jeunes qu'on venait d'embaucher. C'étaient des procureurs chevronnés. Ils sont partis travailler au fédéral.» Le président ajoute qu'il manque actuellement 200 procureurs au Québec pour que le nombre de procureurs par habitant rejoigne la moyenne canadienne.

«Il faut que les choses se soient détériorées de façon très importante pour que des procureurs de la Couronne en arrivent à voter unanimement pour une grève qui, ils le savent, aura des conséquences importantes sur l'administration de la justice», affirme M. Leblanc. Une grève des procureurs entraînerait le report de certains procès et un accroissement des délais, qui sont déjà les plus longs au pays. Les procureurs seront toutefois tenus de maintenir certains services essentiels tels que les comparutions et les enquêtes pour remise en liberté.

Me Leblanc déplore que, par manque de ressources, les procureurs ne puissent faire leur travail correctement. Plusieurs disent même faillir à leurs obligations déontologiques. «On a des procureurs qui ne vont plus en appel parce qu'ils n'ont plus le temps de rédiger les procédures, raconte-t-il. Et des sentences qui sont négociées à rabais pour désembourber le système et enlever un peu de pression.»

L'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du Québec pourrait tenir une grève simultanément avec l'Association des juristes de l'État, dont les membres ont voté un mandat de grève générale illimitée le 17 janvier dernier. «Les procureurs de la Couronne et les juristes de l'État vont faire une bataille conjointe sur la rémunération et la déontologie, précise Christian Leblanc. Ce sont les deux éléments qui nous rejoignent. »

Le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, n'a pas réagi aux résultats du vote tenu samedi après-midi par l'APPCP.